



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER (pouvoir Matthieu BIGOT), Raphael CHAUVOIS (pouvoir Jean Yves MESLE)

Secrétaire de séance : Josiane CLEMENT LEFRANCOIS.

AMENAGEMENT – TIERS LIEU – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

DEL20220613_10

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M Besombes

Les travaux d'aménagement du Tiers-lieu au rez-de-chaussée du Pavillon peuvent être subventionnés, notamment par des fonds européens FEDER (LEADER). Pour soumettre cette demande, la commission en charge du programme LEADER réclame une délibération spécifique, qui précisera le plan de financement des travaux.

En conséquence,

Lu et entendu l'exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

1°) de reprendre sa délégation au maire – 26° délégation accordée par délibération du 26 mai 2020 - le temps de la présente délibération ;

2°) d'approuver le plan de financement suivant :

AMENAGEMENT DU TIERS-LIEU				
Plan de financement				
DEPENSES		RECETTES		
poste	Montant €	poste	Assiette €	Montant €
Matériels et équipements	225 965.37	Subvention Région – FEDER numérique	65 940.53	46 158.37
		Subvention Europe – LEADER	125 356.72	19 999.99
		Autofinancement	225 965.37	159 807.01
total	225 965.37	total		225 965.37



3)° d'autoriser le maire à solliciter une subvention LEADER, à lancer et clôturer les marchés éventuels liés à cette opération et à signer tous actes et tous documents visant à la réalisation de cette action.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour le Maire empêché, la 1ère Adjointe

Catherine LECHEVALLIER



Affichée le

Certifiée exécutoire le